

ces documents, quand nous aborderons l'étude des crédits.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Fort bien.

M. L'ORATEUR: Les motions 1 à 6 sont rayées.

TRAVAUX PUBLICS DANS CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN:

Copie de tous les bordereaux de salaire et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés durant les années 1933 et 1934 par le ministère des Travaux publics, dans le comté de Charlevoix-Saguenay.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Je désire faire remarquer à l'honorable député que pour donner suite à sa motion il faudrait tenir au travail des sténographes pendant plusieurs semaines. Renseignements pris, j'ai constaté que dans le district électoral de l'honorable député il y a plus de soixante entreprises différentes de travaux publics qu'embrasse cette question. Il demande les renseignements les plus complets et les plus détaillés sur les bordereaux de salaire, et le reste, de chacune de ces entreprises. Vu le grand nombre de rapports qui sont demandés je prierais l'honorable député de circonscrire, s'il y a possibilité, la portée de sa motion, et s'il désire des détails sur une entreprise particulière nous lui fournirions volontiers tous ceux que nous connaissons. Mais je lui ferai remarquer, ce qu'il admettra sans doute, que sa motion exige beaucoup de travail et qu'il pourrait arriver que les rapports ne fussent pas prêts assez tôt. Je lui propose donc de réserver sa motion pour lui permettre d'en circonscrire la portée.

M. CASGRAIN: Si j'ai présenté cette motion c'est parce que, l'an dernier, l'année d'avant et même cette année des motions semblables ont été adoptées et qu'alors ni le ministre des Travaux publics, ni le premier ministre, n'y ont mis d'opposition. Il se peut qu'il y ait soixante districts ou des travaux ont été entrepris, mais dans mon district électoral, il n'y en eut pas autant que cela en 1933 et en 1934.

L'hon. H. A. STEWART: J'affirme qu'il y eut soixante entreprises de travaux publics dans le district électoral de mon honorable ami.

M. L'ORATEUR: Il vaudrait probablement mieux réserver la motion en attendant que l'honorable député s'entende avec le ministre.

M. CASGRAIN: Le ministre me permettrait-il d'examiner tous les dossiers en cause, si je me rends à son ministère?

L'hon. H. A. STEWART: Je propose à mon honorable ami de tâcher de circonscrire sa motion à une entreprise particulière qui pourrait l'intéresser.

M. CASGRAIN: Toutes les entreprises m'intéressent ainsi que la méthode suivie dans chaque cas.

(La motion est réservée.)

ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE.—GARANTIES DE L'ÉTAT

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver):

Etat indiquant relativement aux garanties que le gouvernement a données en vertu de la loi de l'allègement du chômage: (a) la nature de la garantie; (b) le nom de la banque qui a reçu la garantie; (c) le numéro de l'arrêté du conseil couvrant chaque cas; (d) le montant de la garantie dans chaque cas; (e) le cas échéant, le montant de la diminution de la garantie dans chaque cas.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Comme l'honorable député de Vancouver-Centre est absent je propose que les trois motions portant son nom soient réservées.

(La motion est réservée.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA.— RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'hon. M. EULER:

Copie du rapport soumis par George A. Touche et compagnie, vérificateurs des Chemins de fer nationaux du Canada, pour commenter et expliquer les recommandations de leur propre rapport de 1934 pour l'amortissement d'un milliard de dollars ou plus de la dette, au chapitre du capital, des Chemins de fer nationaux du Canada.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer): Je désire simplement apprendre à l'honorable député ainsi qu'à tous les honorables députés de la Chambre que j'ai prié les vérificateurs de m'adresser vingt-cinq exemplaires de ce rapport, pour l'usage des membres du comité. Un exemplaire sera déposé et les membres du comité spécial des chemins de fer, de l'an dernier auront les autres.

(La motion est acceptée.)

TRAVAUX PUBLICS DANS CHARLEVOIX-SAGUENAY

M. CASGRAIN:

Relevé indiquant les dommages causés, durant le mois de décembre 1934, à certains quais et brise-lames qui sont sous l'administration du ministère des Travaux publics dans le comté de Charlevoix-Saguenay. Et aussi un relevé des réparations autorisées, et de leur étendue.

M. CASGRAIN:

Etat des dépenses autorisées dans le comté de Charlevoix-Saguenay durant l'année 1934-1935 par (a) le budget des dépenses ordinaire, (b) la loi sur la construction d'ouvrages publics, 1934, état indiquant aussi les articles particuliers et la nature de l'ouvrage dans chaque cas